

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception - Taxes municipales 2026

Un avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Rivière-à-Pierre que le **rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2026** a été complété et déposé au bureau municipal.

Ce rôle de perception comprend toutes les taxes municipales imposées pour l'exercice financier 2026, incluant les taxes foncières générales et spéciales, les compensations pour services municipaux ainsi que toute autre tarification applicable.

Ce rôle de perception a été établi conformément au Règlement 556-26 sur l'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2026.

Conformément aux dispositions du **Code municipal du Québec**, ce rôle de perception est maintenant disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

Les comptes de taxes seront transmis aux contribuables dans les délais prescrits.
Les modalités de paiement et les échéances seront indiquées sur le compte de taxes.

Donné à Rivière-à-Pierre
Ce 12^e jour de février 2026



Geneviève Hamelin
Directrice générale et greffière-trésorière